

Délibération : 13.40

Membres présents et représentés : 26 sur 32 membres à voix délibérative

Vote
Contre : -
Abstention : -
Blanc (à bulletin secret) : -
Pour : 26

OBJET : Création de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'ENSAIT

Vu l'avis favorable du Comité Technique de l'ENSAIT en date du 10 juin 2013 portant sur l'objet de la présente délibération

Le Conseil d'Administration approuve les dispositions relatives :

- à la composition
- à la désignation des représentants de l'Etablissement
- à la désignation des représentants des personnels
- aux attributions et au fonctionnement

de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT)

Ces dispositions sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE

Voir au dos délais et voies de recours